



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

CCAS de CASSON

*Chargées de projet : Malorie Bronnec (stagiaire CCAS) et
Mélina Courtin (responsable CCAS)*

18/09/2019

AVANT PROPOS

Le CCAS a le plaisir de vous présenter la première analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la Commune de Casson. Cette version met en lumière les atouts et faiblesses du territoire cassonnais sur autant de thématiques que la santé, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, l'âge et le handicap, la précarité ou encore l'emploi.

Ces données doivent nous permettre d'apporter les correctifs de l'action publique locale et approfondir les pistes de réflexions au bénéfice d'une action globale de cohésion sociale sur notre territoire.

Nous avons souhaité affirmer tout l'intérêt que cette démarche d'ABS représente pour Casson. Elle permet de moderniser notre façon de travailler. Si l'on veut répondre à notre mission de contributeur du « Bien vivre ensemble », il ne faut pas être sur la défensive. Mais plutôt avoir une méthode, faire partager cet état d'esprit et la respecter soi-même : considérer les dysfonctionnements mis en lumière à l'issue de ce diagnostic comme une remise en cause salutaire. En ce sens, la démarche nous offre de multiples pistes de travail à tous et notamment nous, élus locaux.

Si nous pouvons aujourd'hui vous présenter cette version de l'ABS, c'est grâce à la participation des nombreux partenaires de la démarche, au nombre de 98. Rappelons que la qualité essentielle de l'Analyse des Besoins Sociaux Cassonnaise réside dans les contributions multiples des acteurs de la vie locale qui viennent enrichir le document et permettent d'en faire l'outil de diagnostic et d'analyse de référence à l'échelle locale.

Sur le fond, cette analyse démontre que Casson voit accroître sa population et constate des limites d'accès à des services de proximité.

Le rôle des services publics consiste à réajuster régulièrement leurs actions et services, pour faire face à l'évolution de notre société et infléchir les tendances constatées. Ainsi, si les nombreux atouts de notre commune valorisent l'attractivité de notre territoire, d'autres chiffres doivent nous interpeller et nous faire agir.

C'est dans cet état d'esprit que doivent être construits les projets sociaux de demain. Et gardons bien en mémoire que la solidarité au quotidien est une richesse humaine que nous devons entretenir. Et cela, quelle qu'en soit la raison.

Claudia DEFONTAINE,
Vice-présidente du CCAS de Casson

SOMMAIRE

I. LA DEMARCHE DE L'ABS	1
L'ABS C'EST QUOI ?	2
BESOINS ET ATTENTES, QUELLE DIFFERENCE ?	3
QUELLE METHODOLOGIE D'ENQUETE ?	4
II. PORTRAIT GENERAL DU TERRITOIRE	5
UNE COMMUNE PERI-URBAINE OU PERI-RURALE ?	6
UN ENVIRONNEMENT SOCIAL FAVORABLE	7
UNE PERCEPTION GLOBALEMENT POSITIVE DES ACTEURS	7
III. LA VISION SOCIALE DU TERRITOIRE	8
LA MOBILITE ET LES TRANSPORTS	9
L'EMPLOI, LE COMMERCE ET LES SERVICES	11
LE LOGEMENT	13
LA SANTE	15
LA SOLIDARITE ET LE SOCIAL	17
LA VIE ASSOCIATIVE	19
L'EDUCATION	20

I. LA DEMARCHE DE L'ABS

L'ABS c'est quoi ?

⇒ La traduction d'un nouveau modèle d'intervention

Historiquement, l'action sociale communale est basée sur la prise en compte des besoins individuels avec, d'une part, la mise en œuvre des droits à travers l'aide sociale légale et, d'autre part, la définition de l'action sociale « facultative » au regard des orientations politiques des élus.

La démarche d'ABS s'inscrit dans une logique plus transversale, favorisant le partenariat et l'implication des usagers, où les projets reposent sur une bonne connaissance de la population ainsi qu'une vision globale et territorialisée.

Textes de référence

- Décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale
- Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

⇒ Un diagnostic qui concerne l'ensemble de la population du territoire

Le décret du 6 mai 1995 précise que l'analyse doit couvrir les besoins de « l'ensemble de la population qui relève [du CCAS], et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté ». A noter que le décret du 21 juin 2016 fait disparaître la mention aux publics du texte et n'évoque plus que « l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ».

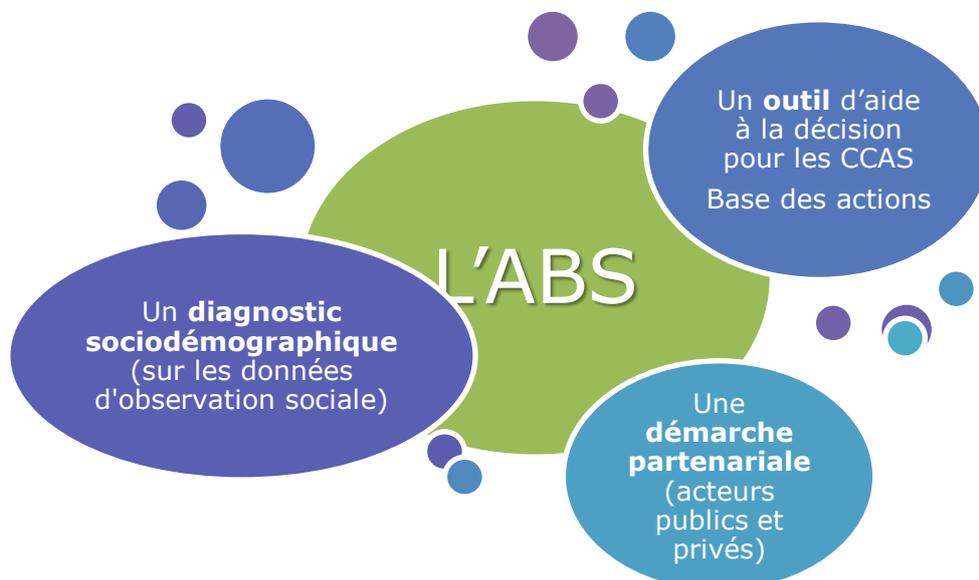
Malgré un cadre réglementaire imprécis, il s'agit bien :

- D'une mission obligatoire pour tous les CCAS
- D'un diagnostic qui concerne l'ensemble de la population du territoire

⇒ Une obligation pour tous les CCAS

Le décret du 21 juin 2016 conserve l'obligation de l'analyse des besoins sociaux mais modifie la fréquence à laquelle elle doit être réalisée. Auparavant produite annuellement, l'ABS doit aujourd'hui être réalisée « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux » et faire l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration.

Les années suivantes, des analyses complémentaires sans caractère obligatoire peuvent être communiquées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire.



Enjeux de l'ABS

- Vision globale des besoins réels de la population de Casson
- Meilleure prise en compte de la spécificité locale dans l'élaboration de l'action sociale de la commune
- Articulation entre la commune, le CCAS et les autres intervenants
- Positionnement du CCAS comme initiateur d'une stratégie sociale globale

Ses objectifs

- Evaluer l'offre existante sur le territoire et les actions conduites par les différents acteurs sociaux
- Fixer les objectifs et les actions à entreprendre pour répondre de manière rationnelle aux besoins (présents et à venir) de la population
- Développer une veille sociale sur le territoire

Besoins et attentes, quelle différence ?

Besoin :

Sensation de manque, de privation, d'insatisfaction poussant les individus à accomplir des actes perçus comme nécessaires, voire indispensables, afin de la faire disparaître.



Un exemple de classification des besoins : la pyramide de Maslow

Besoin :
Une obligation, une nécessité,
consciente ou non



Attente :
Un souhait que l'on est en
capacité d'exprimer

Identification des besoins

Quelle méthodologie d'enquête ?

Sans indication précise sur la méthodologie à réaliser, l'enquête s'est déclinée en deux phases.

✦ Une approche quantitative

- Objectif de cette étape : faire un état des lieux
- Informations collectées principalement via l'INSEE et certains acteurs locaux (exemple : Contrat Local de Santé de la CCEG)
- Construction des indicateurs et définition des thématiques à partir de ces éléments

Volonté de consulter les habitants et les **98 acteurs** intervenant à Casson

Une analyse quantitative avec des données principalement issues du recensement de l'INSEE de 2014 et de la CAF

Des acteurs rencontrés en **entretien semi-directif**

- Elus
- Scolarité
- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Santé
- Social
- Emploi / Commerce
- Associations

✦ Une approche qualitative

- Priorité dans la démarche à la participation des acteurs associatifs, institutionnels, entreprises et de la population (entretien, questionnaire)
- Permettre un échange collectif pour une vision partagée (comité de pilotage)

1 COFIL ABS ayant mobilisé 20 acteurs

1 COFIL PEL ayant représenté une plus-value concernant l'identification des besoins et des attentes liés à l'enfance-jeunesse

1 questionnaire aux **familles** avec enfants de moins de 25 ans

1 questionnaire aux **élèves d'élémentaire** des deux écoles

1 questionnaire aux **11-25 ans**

Tâches	DEC. 2017	JANV. 2018	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Définition de la méthodologie	■												
Recueil de données statistiques	■												
Commission CCAS			#										
Recueil de l'offre existante			■										
Création des outils d'enquête		■											
Commission CCAS													
COFIL (échange des acteurs)					4								
Réalisation des entretiens			■										
Diffusion des questionnaires					■								
Commission CCAS							#						
Analyse de l'enquête						■							
Rédaction de l'ABS								■					
Commission CCAS (pré-projet)										#			
COFIL (présentation aux acteurs)											■		
Validation politique													#
Communication et diffusion de l'ABS													■

II. PORTRAIT GENERAL DU TERRITOIRE

Une commune péri-urbaine ou péri-rurale ?

Casson est une commune située dans le département de la Loire-Atlantique, en région Pays-de-la-Loire. Située à 22 km au nord de Nantes, elle appartient à la grande couronne nantaise mais conserve tout de même les caractéristiques d'une commune rurale. Il s'agit d'une commune peu dense puisqu'avec une superficie de 1620 hectares, la densité de population était de 133 habitants au km² en 2014. La commune, pourvue d'un cadre de vie agréable, est en pleine expansion notamment grâce à la construction de lotissements ainsi qu'au développement d'un pôle commercial et d'un pôle médical dans le bourg.

Casson se situe sur l'axe nord-sud reliant Nantes à Châteaubriant et à 5 km d'un échangeur de la RN 137 reliant les agglomérations de Nantes et de Rennes. De même, l'A11 qui relie Nantes à Paris est située à 20 km. Les transports en commun sont assurés par le réseau Lila, grâce à des liaisons quotidiennes entre la commune et Nantes. Le tram-train reliant Nantes et Châteaubriant, mis en service en 2014, s'arrête dans deux gares voisines de la commune : Nort-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre.

Elle fait partie des douze communes composant la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG).

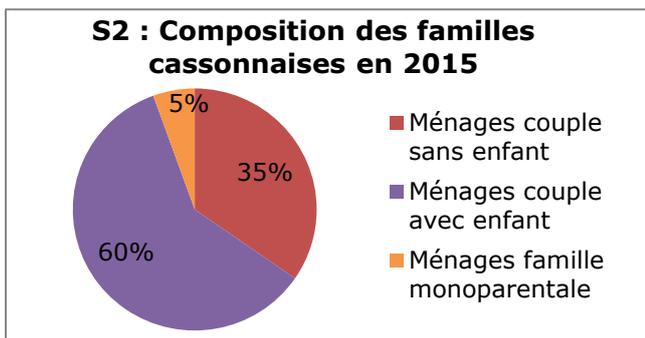
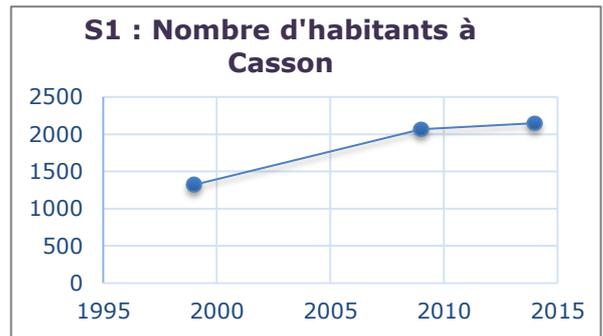


Un environnement social favorable

◆ Situation démographique

La population de Casson s'élève à 2183 habitants en 2015, soit 741 ménages. La commune a connu une évolution démographique très importante, celle-ci ayant augmenté de plus de 60 % entre 1999 et 2015. Toutefois, le nombre de naissances tend à diminuer depuis plusieurs années.

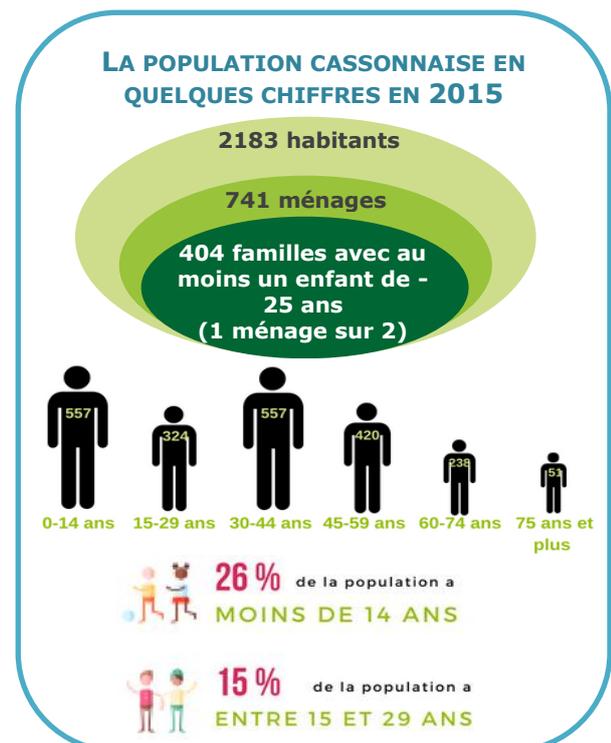
La population est plutôt jeune. En effet, les tranches d'âge des 0-14 ans et des 30-44 ans sont prédominantes, représentant toutes deux 25,9 % de la population.



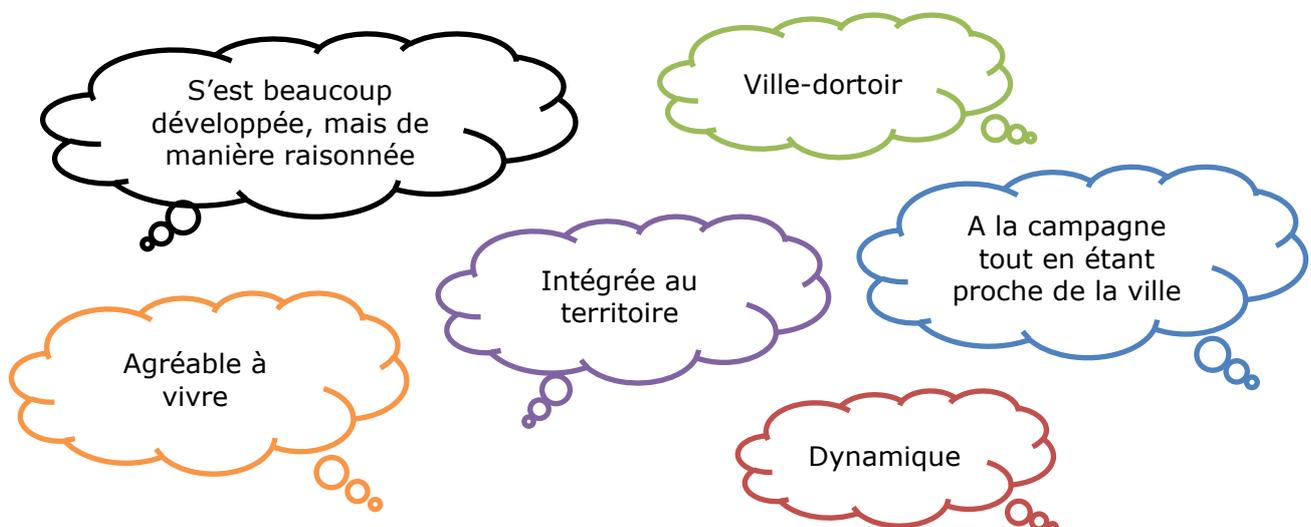
Caractéristiques des familles

Les ménages avec famille¹ sont fortement majoritaires, représentant 83 % des ménages. Les familles sont majoritairement composées de couples avec enfants.

La commune compte 404 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans, soit environ deux tiers des familles et un peu plus de la moitié des ménages.



Une perception globalement positive des acteurs



¹ Au sens de l'INSEE, un ménage avec famille est composé d'un couple, avec ou sans enfants, ou d'une famille monoparentale.

III. La vision sociale du territoire

La mobilité et les transports

◆ La situation sur la mobilité de la commune

⇒ Une importante mobilité de la population

89 % des cassonnais vont au travail en voiture en 2014, soit 2 points de plus que pour l'ensemble de la CCEG et 14 points de plus que pour le département. Ils sont seulement 4 % à y aller en transports en commun, tout comme dans l'intercommunalité, tandis que le pourcentage s'élève à 11,3 % en Loire-Atlantique.

98 % des habitants ont au moins une voiture, 31 % ayant une voiture et 68 % ayant deux voitures et plus. Par ailleurs, la part de ménages ayant une voiture entre 2009 et 2014 a légèrement diminué tandis que la part de ceux ayant deux voitures et plus a augmenté. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que ces ménages se sont dotés d'un ou plusieurs véhicules durant cette période, leurs besoins ayant augmenté. A l'échelle intercommunale, 35 % des ménages ont une voiture en 2013 et 61 % en ont deux et plus.

⇒ Une offre de transports en commun limitée

Les différents acteurs de la commune identifient la faible offre en matière de transports en commun comme une problématique majeure : elle était centrale lors des échanges dans les deux COPIL réalisés (PEL et ABS) et a été évoquée au cours de 4 entretiens sur les 5 entretiens concernant uniquement l'ABS.

Les transports en commun sont assurés par le réseau Lila, grâce à des liaisons quotidiennes entre la commune et Nantes. Le tram-train reliant Nantes et Châteaubriant, mis en service en 2014, s'arrête dans deux gares voisines de la commune : Nort-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre. La ligne N1 fait la liaison entre Casson et la gare de Sucé-sur-Erdre. Toutefois, ces liaisons ont lieu le matin de 6 heures à 8 heures 30 puis en soirée de 16 heures 40 à 19 heures 20 environ.

Horaires LILA du 1^{er} sept 2018 au 5 juillet 2019 de la ligne N1 Casson-Sucé-sur-Erdre

Lundi à Vendredi		Direction > Sucé-sur-Erdre											
CASSON - La Busnière	6:16	6:40	7:00	7:11	7:41	8:16	8:28	16:41	17:16	17:40	18:16	18:40	19:17
CASSON - Pas Chevalier	6:19	6:43	7:03	7:14	7:44	8:19	8:31	16:43	17:18	17:42	18:18	18:42	19:19
CASSON - Château d'Eau	6:22	6:46	7:06	7:17	7:47	8:22	8:34	16:46	17:21	17:45	18:21	18:45	19:22
CASSON - Rue du Château	6:23	6:47	7:07	7:18	7:48	8:23	8:35	16:47	17:22	17:46	18:22	18:46	19:23
CASSON - Le Pont	6:25	6:49	7:09	7:20	7:50	8:25	8:37	16:49	17:24	17:48	18:24	18:48	19:25
SUCÉ-SUR-ERDRE - Beauchêne	6:26	6:50	7:10	7:21	7:51	8:26	8:38	16:50	17:25	17:49	18:25	18:49	19:26
SUCÉ-SUR-ERDRE - Cornette	6:27	6:51	7:11	7:22	7:52	8:27	8:39	16:51	17:26	17:50	18:26	18:50	19:27
SUCÉ-SUR-ERDRE - Maison Blanche	6:28	6:52	7:12	7:23	7:53	8:28	8:40	16:52	17:27	17:51	18:27	18:51	19:28
SUCÉ-SUR-ERDRE - Gare tram-train	6:32	6:56	7:16	7:27	7:57	8:32	8:56	16:56	17:31	17:55	18:31	18:55	19:32

Lundi à Vendredi		Direction > Casson											
SUCÉ-SUR-ERDRE - Gare tram-train	6:06	6:42	7:42	8:06	8:42	16:42	17:06	17:42	18:06	18:19	18:42	19:06	
SUCÉ-SUR-ERDRE - Maison Blanche	6:09	6:45	7:45	8:09	8:45	16:47	17:11	17:47	18:11	18:24	18:47	19:11	
SUCÉ-SUR-ERDRE - Cornette	6:10	6:46	7:46	8:10	8:46	16:48	17:12	17:48	18:12	18:25	18:48	19:12	
SUCÉ-SUR-ERDRE - Beauchêne	6:11	6:47	7:47	8:11	8:47	16:49	17:13	17:49	18:13	18:26	18:49	19:13	
CASSON - Le Pont	6:12	6:48	7:48	8:12	8:48	16:50	17:14	17:50	18:14	18:27	18:50	19:14	
CASSON - Rue du Château	6:14	6:50	7:50	8:14	8:50	16:52	17:16	17:52	18:16	18:29	18:52	19:16	
CASSON - Château d'Eau	6:15	6:51	7:51	8:15	8:51	16:53	17:17	17:53	18:17	18:30	18:53	19:17	
CASSON - Pas Chevalier	6:18	6:54	7:54	8:18	8:54	16:56	17:20	17:56	18:20	18:33	18:56	19:20	
CASSON - La Busnière	6:19	6:55	7:55	8:19	8:55	16:57	17:21	17:57	18:21	18:34	18:57	19:21	

Les horaires en + le Mercredi		Mercredi	
SUCÉ-SUR-ERDRE - Gare tram-train		12:43	13:06
SUCÉ-SUR-ERDRE - Maison Blanche		12:48	13:11
SUCÉ-SUR-ERDRE - Cornette		12:49	13:12
SUCÉ-SUR-ERDRE - Beauchêne		12:50	13:13
CASSON - Le Pont		12:51	13:14
CASSON - Rue du Château		12:53	13:16
CASSON - Château d'Eau		12:54	13:17
CASSON - Pas Chevalier		12:57	13:20
CASSON - La Busnière		12:58	13:21

Les tickets Lila sont valables 2h sur le réseau Lila plus 1h en correspondance directe sur les réseaux Stran et Tan (sauf navette aéroport).

Coût du ticket à l'unité : 2,40 € plein tarif et 1,20 € tarif réduit.

Il est possible de les acheter dans le car, dans les espaces mobilité Tan et Stran, sur l'application TAN où les M-tickets sont disponibles et sur tan.fr et stran.fr.

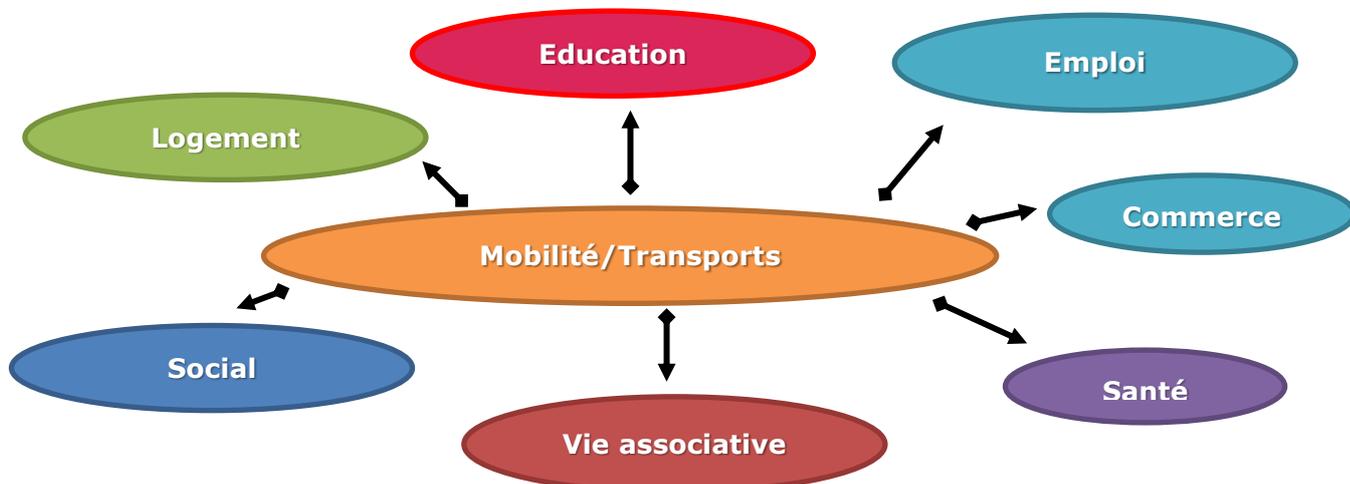
D'un avis général, une régression en matière d'offre de transports est constatée depuis la mise en place du tram-train (dysfonctionnements, moyens de locomotion irréguliers et peu fiables).

➤ Une alternative par des chemins doux

Des chemins doux sont en cours de réalisation en direction de Sucé-Sur-Erdre et Nort-Sur-Erdre. Le développement des pistes cyclables favorise la mobilité notamment des jeunes.

✦ Les attentes et les besoins repérés

Une problématique transversale dans toutes les thématiques déclinées



Constats :

- Nécessaire dans une petite commune semi-rurale telle que Casson
- Problématique impactant l'ensemble des habitants au quotidien mais d'autant plus les personnes non véhiculées (jeunes, personnes en situation de précarité, personnes âgées)
- Régression en matière d'offre de transports depuis la mise en place du tram-train :
 - dysfonctionnement,
 - moyens de locomotion irréguliers et peu fiables,
 - manque praticité avec 2 administrations
 - Coût unitaire jugé trop important (4€)
- Manque d'aménagement de circuit doux

Freins repérés :

- Obstacle à l'accès aux services du bassin de vie des habitants et à leurs droits
- Risque d'aggravation de la précarité (difficultés de maintien ou de retour à l'emploi)
- Risque d'isolement renforcé
- Impacte le dynamisme et l'image de la commune

✦ Les perspectives envisagées

Leviers existants	Réflexions en cours	Pistes à proposées
<ul style="list-style-type: none"> • Lila à la demande • Lila solidarité • Plateforme de covoiturage du département • Navette AJICO • Location de véhicules dans le cadre de l'emploi (CCEG, Ancre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion publique du 24 avril 2018 • Mettre en place une navette avec le Tram-train • Lila Premier Grandchamp-Treillières • Plan d'Action Communale sur les Mobilités Actives à valider (circuits doux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des transports solidaires • Mettre en place des liaisons Casson-Nort-sur-Erdre (minibus, circuit doux) • Promouvoir le covoiturage localement • Développer l'affichage des chemins cyclables

L'emploi, le commerce et les services

♦ La situation de l'emploi sur la commune

Le taux d'activité des cassonnais est de 78,4 % en 2014. Bien qu'il ait diminué de 3,2 points entre 2009 et 2014, il reste supérieur au taux d'activité du département de 4 points environ. Il en est de même concernant le taux d'emploi, qui est passé de 76,5 % à 72,5 % entre 2009 et 2014.

Le taux d'activité féminin (76,3 % en 2014) est inférieur au taux d'activité global de la commune mais reste supérieur au taux d'activité féminin en Loire-Atlantique. Il en est de même pour le taux d'emploi des femmes, égal à 69,4 %.

Le taux de chômage (au sens du recensement de l'INSEE) est de 6 % en 2014 contre 8,8 % en Loire-Atlantique. Il est également inférieur au taux de chômage national qui était de 10,4% au 4^{ème} trimestre de 2014 (au sens du BIT).

Taux de chômage des actifs de 15 ans et plus par sexe et âge en 2014

	Hommes	Femmes
15 à 24 ans	22,8	29,0
25 à 54 ans	4,2	8,3
55 à 64 ans	7,5	4,6

Les actifs appartiennent majoritairement aux catégories socioprofessionnelles « employés » et « intermédiaires ». Ainsi, les ménages sont plutôt de classe moyenne, avec un revenu disponible médian par unité de consommation toutefois supérieur à celui du département (21 654 contre 20 997 €). Par ailleurs, l'INSEE n'a répertorié aucun ménage en situation de pauvreté en 2014 sur la commune.

Casson compte peu d'emploi, ce qui en fait plutôt une « ville-dortoir » : 87,1 % des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune. Toutefois, il convient de souligner qu'un bassin de l'emploi ne s'arrête pas aux frontières communales, notamment s'agissant d'une petite commune périurbaine. Les habitants peuvent travailler au sein de la CCEG mais, comme pour l'ensemble de l'intercommunalité, la majorité exerce au sein la métropole nantaise.



♦ Situation des commerces et services sur la commune

En 2019, la commune compte 80 établissements ayant une activité marchande, hors agriculture. Les commerces se sont développés ces dernières années. Casson est ainsi dotée d'un pôle commercial depuis 2012, situé dans le bourg.

La commune dispose de commerces permanents :

- 1 boulangerie
- 1 bar, brasserie, tabac-presse, relais-poste
- 1 auto-école
- 1 apiculteur
- 2 salons de coiffure et 1 coiffeur à domicile
- 1 esthéticienne
- 1 fleuriste
- 1 producteur de foie gras

Puis, de commerces ambulants :

- Depuis septembre 2016, un marché communal hebdomadaire a lieu tous les mardis. Ils se composent de commerçants de bouche (poissonnier, fruits et légumes, fromagers...)
- 2 Food Truck chacun un soir par semaine (lundi, mardi)

Ainsi que de 13 entreprises, notamment des artisans (électricien, carreleur, plombier – chauffagiste, menuisier, maçon, paysagiste) et une carrière.

Quatre entreprises de services sont également présentes sur la commune dont un garagiste, une entreprise de nettoyage, une écurie faisant pension et une entreprise de vente de cartouches d'imprimante.

La commune est également riche de ses agriculteurs qui font pour certains de la vente directe (Foie gras, miel, viande d'agneaux, escargots, etc.)

◆ Les attentes et les besoins repérés

Constats majeurs :

- Peu d'emploi sur la commune mais bassin de l'emploi ne s'arrêtant pas aux frontières communales
- Malgré les attentes de la population pour le marché, il vit difficilement

Freins repérés :

- **Développement de l'emploi difficile sur la commune** : manque de bassin d'emploi développé et stratégie d'aménagement du territoire le permet peu (artificialisation raisonnée du territoire, développement d'équipements limitée dans les pôles de proximité tels que Casson pour garantir un équilibre au sein de l'intercommunalité et conserver un cadre de vie agréable)
- **Pas de foncier** actuellement pour développer davantage de commerces au sein de la commune (prévu dans le PLUI)
- **Mobilité** : maintien ou retour à l'emploi ; accès aux commerces et services (surtout personne non-véhiculé ou sans permis)
- Questionnement sur le besoin d'une **épicerie**, notamment personnes âgées ou isolées

◆ Les perspectives envisagées

Leviers existants

- CCEG (compétence de favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises)
- La maison de l'emploi accompagne les demandeurs d'emploi dans leur démarche ainsi que les employeurs en recherche de personnel
- L'AIRE (association intercommunale d'insertion par activité économique - Blain) est une structure d'insertion par l'activité économique
- L'ANCRE (Association Nortaise des Chômeurs en Recherche d'Emploi) est une structure d'insertion par l'activité économique et sociale

Réflexions en cours

- Développement d'un espace partagé (service, commerce, habitat...)

Pistes proposées

- Privilégier un multiservices à une épicerie seule : étude de marché pour une supérette menée il y a plusieurs années concluant que c'était non pertinent vu la taille de la commune et proximité des autres commerces. Projet seul non viable pour un entrepreneur selon les acteurs.
- Privilégier les produits locaux pour se démarquer des grandes surfaces (multi-service)
- Mener une réflexion sur le développement du marché (notamment jour et horaire, coût, type et variété de produits)
- Promouvoir le télétravail auprès des employeurs (notamment de la métropole nantaise)

Le logement

✦ La situation du logement sur la commune

⇒ Un aménagement du territoire croissant

L'occupation des sols a évolué depuis 1999, la part de l'habitat prenant une part plus importante. Entre 1999 et 2012, quasiment 3 hectares par an sont consacrés au développement de l'habitat sur environ 4 hectares par an artificialisés. Les trois quarts des espaces artificialisés sont en effet utilisés pour de l'habitat collectif et pavillonnaire. Cela signifie donc que dans le même temps, les territoires agricoles ont eu tendance à diminuer : environ -4,5 hectares par an sur la même période.

Le développement important de l'habitat a également été confirmé lors des entretiens. Il a toutefois été souligné que cet essor a eu lieu de manière raisonnée grâce à « une politique d'urbanisme intelligente : il y a eu une préservation de terres agricoles qui au départ avaient été marquées comme constructibles ». Les ventes de terrain ainsi que le taux d'occupation des logements sociaux indiquent une commune attractive.

83% des habitants sont propriétaires en 2014, soit un taux supérieur que dans l'ensemble de la CCEG où c'est le cas pour 80 % des habitants. Ils ont emménagé en moyenne en 1997, période où la population a fortement commencé à se développer.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (Clic) d'Erdre et Gesvres évalue au domicile les besoins des retraités du régime général. Il permet de prendre en charge les besoins globaux de la personne selon son environnement et son contexte de vie. Dans le cadre de ces visites, le Clic a visité un logement insalubre à Casson sur 14 au total en 2016.

⇒ Un parc social en développement

Le parc social de la commune s'est développé ces dernières années. L'habitat social est traité en intercommunalité. Ainsi, les douze communes de la CCEG ont des objectifs et un calendrier commun.

4,3 % des résidences principales sont des logements sociaux en 2014 à Casson, contre 4 % dans l'ensemble de la CCEG. La commune compte ainsi à ce jour 73 logements sociaux, parmi lesquels 3 sont des lotissements et 3 des résidences :



Les demandes proviennent principalement de personnes en situation de séparation, de jeunes qui souhaitent rester sur la commune et de personnes âgées souhaitant se rapprocher du bourg. Le parc social, comprenant à la fois des appartements (T1 au T4) et des maisons (T3 au T4), offre ainsi un panel de solutions permettant de répondre à ces différents besoins.

Il a été constaté qu'il y avait peu de turn-over dans les logements sociaux. Cela pourrait traduire des difficultés pour les locataires à se tourner vers le parc privé, la satisfaction du type de logement (notamment les maisons) ou l'attractivité de la commune, ceux-ci ne souhaitant pas quitter la commune.

La commune s'est dotée d'un logement d'urgence permettant de répondre à des situations de crise. L'association Solidarité Estuaire (ex 102 Gambetta) gère le logement et accompagne ses occupants. Les occupants s'acquittent d'une participation forfaitaire correspondant au montant des charges du logement (eau, électricité et assurance).

Plusieurs logements à loyer modéré existent sur la commune dans le parc privé. Ces derniers perçoivent une aide de l'état pour la construction ou la rénovation du logement avec l'obligation d'un loyer modéré sur une période.

◆ Les attentes et les besoins repérés

Constats :

- Un développement important de l'habitat
- Une volonté que celui-ci reste malgré tout raisonné
- Une expansion du parc social Une commune attractive au vu des ventes de terrains

Freins repérés :

- Une augmentation des demandes en logement social sans capacité de pouvoir y répondre pour le moment
- Risque d'exclusion et d'isolement pour les personnes non-véhiculées vivant dans la commune

◆ Les perspectives envisagées

Leviers existants

- Nécessité d'être véhiculé comme condition d'attribution des logements sociaux et du logement d'urgence
- Plusieurs organismes peuvent apporter des conseils ou aides :
 - L'ADIL
 - Le CAUE
 - Serenha
 - SOLiHA
- Le FSL
- Des actions permettant aux habitants de l'intercommunalité de s'engager pour l'amélioration ou l'adaptation de leurs lieux de vie à travers leur Programme d'Intérêt Général (PIG)

Réflexions en cours

- Perspectives de développement avec le PLUI

Pistes à privilégier

- Privilégier des petites maisons sans trop d'entretien
- Appartements malgré tout adaptés pour les jeunes et les personnes âgées
- Habitat intermédiaire - mixité des publics (avenir du Riault)

La santé

✦ La situation de la santé sur la commune

➤ Une offre de santé satisfaisante

Une maison médicale a ouvert en **2016**. Celle-ci représente une réelle plus-value selon les personnes interrogées. Celle-ci est composée de :

- 3 médecins généralistes (qui peuvent également réaliser le suivi de contraception et de grossesse jusqu'au 8^{ème} mois)
- 1 chirurgien-dentiste et 1 assistant dentaire
- 1 infirmière
- 1 ostéopathe
- 1 psychopraticienne
- 1 sophrologue

2 kinésithérapeutes exercent également à Casson et il existe **1** Centre de Soins Infirmiers.

Alors que la distance moyenne d'un patient pour accéder à son médecin généraliste est de 2,6 Km dans la communauté de commune, cette moyenne chute à 1 Km pour Casson. Ainsi, les cassonnais ont un accès important aux soins de base, expliqué par la présence de la maison médicale dans le bourg.

Globalement, l'offre de santé à Casson est perçue comme suffisante et couvrant les soins de base.

➤ Une couverture sociale convenable

Tableau des données brutes : CMU-C2, ACS3

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>CMU-C 2015</i>	<i>ACS 2015</i>	<i>Total 2015</i>	<i>CMU-C 2016</i>	<i>ACS 2016</i>	<i>Total 2016</i>
<i>Casson</i>	2183	35	5	40	23	20	43

Parmi les patients du médecin généraliste rencontré en entretien environ 3 % disposent de la CMU-C dans la commune tandis que la moyenne départementale des médecins est de 6,8 % et environ 3 patients bénéficient de l'aide à la complémentaire santé. Il y a donc peu de patients qui en bénéficient à Casson.

➤ Des enjeux intercommunaux

La préfecture de Loire-Atlantique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et la communauté de Communes Erdre & Gesvres signent ensemble le 3 juillet un contrat local de santé 2018 -2021. Il constitue leur feuille de route partagée pour agir en faveur de la santé de la population du territoire.

Le CLS (contrat local de santé) a vocation à conjuguer au mieux les politiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes de protection sociale afin de contribuer à l'amélioration de la santé de la population.

² La CMU complémentaire donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital).

³ L'aide à la complémentaire santé est une aide financière pour les personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond de la CMU-C afin de les aider à payer leur contrat de complémentaire santé

Le CLS s'articule autour de 4 priorités :

- Développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, l'enfance et la jeunesse.
- Faciliter l'accès aux droits et à la santé des publics en situation de précarité et/ou de vulnérabilité.
- Promouvoir le bien-vieillir.
- Développer des cadres de vie favorables à la santé, en transversalité avec d'autres axes du projet de mandat d'Erdre & Gesvres (habitat, qualité de l'air, mobilité, emploi, développement durable...)

En favorisant les contacts entre les acteurs selon les axes définies, le CLS crée du lien et améliore la connaissance du réseau du territoire.

◆ Les attentes et les besoins repérés

Constats :

- Plus-value de la Maison Médicale
- Offre de santé suffisante, accessible et couvrant les soins de bases

Freins repérés :

- Pharmacie (blocage de l'Agence Régionale de Santé)
- Offre insuffisante en ce qui concerne les spécialistes sur le territoire
- Peu de relais concernant la maladie mentale chez les enfants
- Education thérapeutique pour les jeunes
- Mobilité (spécialistes, pharmacie)
- Liens à développer avec les acteurs sociaux

◆ Les perspectives envisagées

Leviers existants

- Association Ecole des parents et des éducateurs (EPE)
- Maison des Ados
- CMS
- CLIC
- MAIA
- Partenaires régionaux et départementaux sur le territoire

Réflexions en cours

- Prise de contact avec le préfet prévue (pharmacie)
- Contrat Local de Santé

Pistes proposées

- Développer les relations entre professionnels (notamment médecins, élus, travailleurs sociaux)

La solidarité et le social

✦ La situation sociale de la commune

⇒ Un soutien national par des aides sociales

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique comptait 358 foyers allocataires en 2016. Les trois quarts d'entre eux ont bénéficié des allocations familiales tandis qu'environ un quart ont perçu une prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). 27 % des foyers allocataires ont reçu l'allocation de rentrée scolaire.

Tableau des données CAF au 31 décembre 2016

Communes	AAH	Prime d'activité	RSA	Total	Taux de chômage	Taux de bas revenus
Casson	14	43	10	67	5.0%	15.4%

Sur 2017, dix familles se sont vues verser l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), soit deux de moins qu'en 2015.

De 2008 à 2017, il n'y a pas eu de ménages bénéficiant du Fond de solidarité logement (FSL) énergie ou un nombre inférieur à 5 par an à Casson. Il en est de même pour l'aide au maintien ou à l'accès au logement à Casson.

Depuis 2011, aucun jeune n'a bénéficié de l'Aide Individuelle au Permis de Conduire (AIPC), dont le but est de permettre à des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) d'obtenir le permis de conduire en étant dans le cadre d'un contrat d'insertion, d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou d'un contrat aidé en cours de validité.

Personnes en difficultés

- Selon l'INSEE, 0 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté en 2014 à Casson. A noter qu'il s'agit d'une donnée certainement arrondie à l'unité, ce qui ne signifie pas qu'aucun habitant ne vit sous le seuil de pauvreté mais que ce nombre est fortement inférieur au nombre total d'habitants.
- Diminution des bénéficiaires du RSA entre 2015 et 2016.
- Augmentation des bénéficiaires de l'AAH entre 2015 et 2016.

Séniors et personnes en situation de handicap

- 96 cassonnais ayant un droit ouvert à la MDPH en 2013
- Séniors plus nombreux à vivre seuls, notamment les personnes de 80 ans et plus (44 % pour ces derniers)

⇒ Un soutien local via le CCAS

Les situations de précarité rencontrées par les travailleurs sociaux, notamment du Centre Médicosocial de Nort-sur-Erdre, et le CCAS restent en majorité temporaires et sont fréquemment dues à des situations de séparation. Hormis le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui se trouve être le principal acteur de la commune en matière d'aide sociale, les acteurs sociaux sont principalement situés en dehors de la commune (et notamment à Nort-sur-Erdre).

Sur l'année 2018, six familles cassonnaises ont été accompagnées par le CCAS dans le cadre de la précarité alimentaire via des bons alimentaires. Les Restaurants du Cœur, situés à Nort-sur-Erdre, ont reçu huit familles de Casson tandis que ceux de la Chapelle-sur-Erdre en ont soutenues trois. Dans la même démarche de soutien à la précarité alimentaire, l'association « le Pain Partagé » à Carquefou accueille des bénéficiaires de la CCEG dont Casson. En général, l'association observe une augmentation des bénéficiaires. Les publics les plus concernés sont les personnes ayant de petites retraites, les travailleurs pauvres, les jeunes et étudiants.

En 2018, le CCAS est intervenu pour cinq prises en charge de factures, essentiellement énergétique.

Dans le cadre de prêts communaux, le CCAS a permis d'avancer 150 euros en 2016 et 486 € en 2015. La commune de Casson est dotée d'un logement d'urgence qui est tout le temps occupé.

La municipalité a une politique sociale, notamment avec des animations à la population telles que la Semaine Bleue, le repas des aînés ou encore la semaine de l'accessibilité. En 2018, la création de jardins familiaux accompagne l'évolution des besoins.

◆ Les attentes et les besoins repérés

Constats :

- Un faible taux de précarité et qui semble avoir diminué au cours des dernières années
- Une précarité qui se « déplace » dans les terres
- Des situations de précarité en majorité temporaires (séparations)
- Des acteurs sociaux principalement situés en dehors de la commune (Nort-sur-Erdre)

Freins repérés :

- Isolement social
- Accès au numérique et dématérialisation des démarches
- Identification des personnes en difficultés sociales
- Liens insuffisants entre les professionnels
- Mobilité

◆ Les perspectives envisagées

Leviers existants

- CCAS
- CMS
- Associations de solidarité
- Associations de loisirs
- Professionnels de santé
- Lieu d'entraide Not'Maison

Réflexions en cours

- Permanences du CCAS

Pistes proposées

- Développer les relations entre acteurs (Travailleurs sociaux, professionnels de santé, CCAS) à l'instar de ce qu'il y a à Nort-sur-Erdre
- Mettre en place une permanence avec un travailleur social
- Proposer le portage de repas à domicile
- Promouvoir et développer l'offre associative
- Mettre en place une solution associative par exemple à la bibliothèque concernant le numérique, la dématérialisation
- Un lieu d'accueil tout public et où les gens peuvent se rencontrer librement (jouer aux cartes, etc.)

La vie associative

✦ La situation des associations sur la commune

L'offre associative de la commune est globalement perçue comme dynamique, complète et pour tous les âges.

25 associations sont présentes sur la commune dont :

- **15** associations sportives, culturelles ou de détente
- **3** associations scolaires et enfance
- **7** associations diverses

La pratique associative est importante auprès des enfants⁴ :

- $\frac{3}{4}$ des familles ont leurs enfants inscrits dans au moins une association
- Pour 56 % d'entre eux, l'association est située à Casson
- Plus de 80 % des enfants d'élémentaire pratiquent une ou plusieurs activités en dehors de l'école

Quand ils ne sont pas inscrits c'est principalement parce que :

- L'activité souhaitée n'est pas proposée dans la commune ou les environs (31 %)
- L'âge des enfants ne permet pas encore de pratiquer une activité en association (27 %)
- Les enfants ne souhaitent pas faire d'activité particulière ou car il est impossible de se rendre à une activité par manque de transports (15 %)

Un forum des associations est organisé par la municipalité annuellement afin d'offrir une vitrine à chacune. Il permet également de faire du lien entre elles.

✦ Les attentes et les besoins repérés

Constats :

- Offre globalement perçue comme dynamique, complète et pour tous les âges
- Offre accessible aux enfants et aux jeunes (en particulier aux élémentaires)

Freins repérés :

- Difficile de fédérer les associations (peu de disponibilité)
- En attente de la salle polyvalente
- Recherche de bénévoles
- Gestion administrative prenante
- Santé financière aléatoire
- Mobilité des jeunes

✦ Les perspectives envisagées

Leviers existants

- Forum des associations

Réflexions en cours

- Salle polyvalente prévue pour 2020-2021

Pistes proposées

- Proposer un accompagnement à la gestion de budgets
- Favoriser les rencontres entre associations
- Mettre en place un local association ou une interface pour encourager les échanges
- Développer plus d'infrastructures afin de permettre une offre associative encore plus riche

⁴ Données provenant de l'enquête par questionnaire auprès des familles

L'éducation

✦ La situation éducative sur la commune



Petite Enfance

- Baisse des 0-3 ans sur le territoire d'intervention du RAM
- Nombre d'assistantes maternelles en activité en baisse et leur âge moyen est en hausse



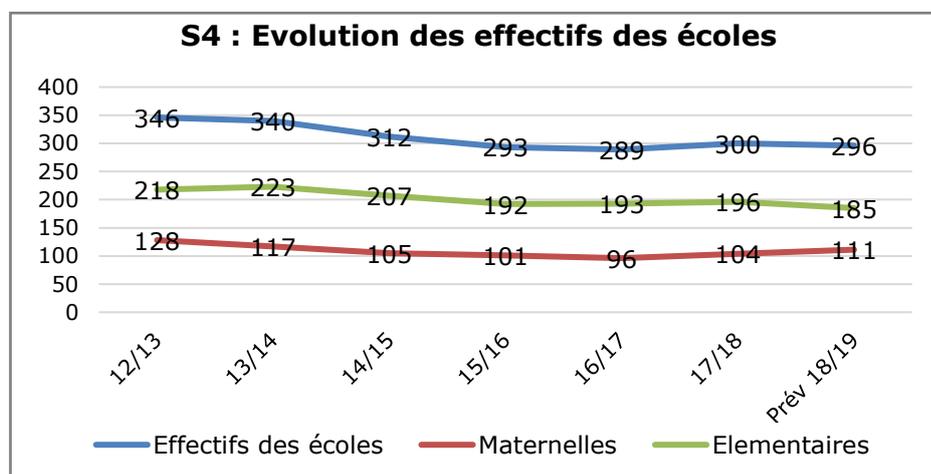
Enfance

- Diminution des effectifs scolaires (tendance semble stable)



Jeunesse

- Majoritairement scolarisés
- Les plus touchés par le chômage en 2015



⇒ Des services petite enfance, enfance et jeunesse adaptés

La commune compte :

- Un accueil périscolaire
- Un accueil de loisirs sans hébergement
- Un restaurant scolaire
- L'AJICO (Animation Jeunesse Intercommunale) concernant Nort-sur-Erdre, Les Touches et Casson
- Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Intercommunal pour Nort-sur-Erdre et Casson
- Un multi-accueil

L'ensemble de ces services permet de proposer appropriés à tous les âges de la jeunesse.

⇒ Un projet éducatif partagé

La commune de Casson possède deux projets structurants en matière de politique enfance-jeunesse. Un Projet Educatif Local (PEL) a été mis en place en décembre 2013, suite au diagnostic réalisé par la Ligue de l'Enseignement (FAL44), afin de garantir une cohérence éducative sur la commune. Mis en œuvre en 2015, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) fait suite à la réforme des rythmes scolaires. Celui-ci vise davantage à assurer une cohérence dans la journée de l'enfant et une complémentarité entre les acteurs intervenant lors de ses différents temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

La municipalité a choisi de mener courant 2018 une évaluation commune de ces projets afin de mesurer leur degré de réalisation et les aménagements des temps de l'enfant depuis 2013. Cela a ainsi permis de réfléchir à une possible fusion de ces projets en amont de leur réécriture, pour en faciliter la lisibilité. Elle a aussi souhaité impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs, les familles et les enfants/jeunes dans cette démarche, dans la continuité de son projet éducatif illustré par un proverbe africain : « Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village. »

Cette évaluation était ainsi l'occasion de fédérer les acteurs autour d'un projet collectif et de recenser leurs besoins et attentes afin de proposer un projet éducatif répondant aux réalités du territoire cassonnais.

Le projet 2018-2021 s'oriente autour des valeurs du vivre ensemble, de la citoyenneté, de la laïcité, du respect, du partage et de l'égalité. Les axes suivants le constituent :

« Pour qu'un enfant grandisse,
il faut tout un village »
Proverbe africain

- ≈ Un futur citoyen acteur de son territoire
- ≈ Un environnement cohérent pour tous
- ≈ Un enrichissement collectif tourné vers le partage

◆ Les attentes et les besoins repérés

Constats :

- Une offre éducative dense
- Une politique enfance-jeunesse formalisée et réévaluée en 2018, avec un plan d'action pluriannuel

Freins repérés :

- Choix du mode de garde Petite Enfance
- Offre en faveur de la jeunesse
- Difficultés à capter les jeunes
- Peu d'offre au sein de la commune en matière de soutien à la parentalité
- Mobilité (influence sur les rythmes)

◆ Les perspectives envisagées

Leviers existants

- PMI
- Maison médicale (Atelier « Le labo des enfants »)
- Maison des Ados
- Association Ecole des parents et des éducateurs (EPE)
- CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse)
- Mission Locale

Réflexions en cours

- Construction d'une micro-crèche

Pistes proposées

- Mettre en lien les acteurs jeunesse
- Mettre un abri à disposition des jeunes
- Développer un lieu de référence pour les parents (accueil parent-enfant ou inscription en réseau)
- Promouvoir le télétravail auprès des employeurs (notamment de la métropole nantaise)

Centre Communal d'Action Sociale de Casson

3, rue de la Mairie 44390 Casson
Tél : 02 40 77 62 46

www.casson.fr
contact@casson.fr



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**